

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 03/01/2023	Dossier complet le : 03/01/2023	N° d'enregistrement : F09323P001

### 1. Intitulé du projet

Dragage d'entretien pluri annuel du port de Sainte Maxime

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Port de Sainte-Maxime, SPL sud plaisance

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Alexis ELLUL  
Directeur Général

RCS / SIRET 

8	9	8	9	9	3	0	5	0	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

       Forme juridique SA à conseil d'administration

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	<p>a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin :</p> <p>- dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent ;</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le port de Sainte-Maxime n'a pas encore fait l'objet de dragage. Par conséquent, le port présente des zones d'accumulations de matériaux sédimentaire.

La société SPL Sud Plaisance est l'actuel gestionnaire du port et souhaite entreprendre des opérations de dragage d'entretien du port. Le but du présent dossier étant d'obtenir l'autorisation de dragage pluri annuel.

Pour la première année, deux zones ont été identifiées en priorité. Leur dragage va permettre de maintenir l'accès aux quais et à l'aire de carénage.

La première zone de dragage se situe au droit de l'aire de carénage. La seconde dans l'angle des quais 4 et du quai jetée Olivier Bausset. Elles se situent dans le même bassin du port. La localisation du port est consultable en annexe 2, des photographies illustrant les zones de dragages sont présentées en annexe 3.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de programmer les opérations de dragages du port de Sainte-Maxime sur 10 ans pour un volume maximal de 1000 m<sup>3</sup> par ans. A partir de 2023.

Le but des opérations de dragage est de rétablir un tirant d'eau suffisant pour garantir la navigation des bateaux dans le port, l'accès à l'aire de carénage et celui aux quais du port de Sainte-Maxime.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le volume total à draguer pour la première année est de 650 m<sup>3</sup> répartis sur deux zones.

Ensuite un volume de 1000 m<sup>3</sup> est estimée pour les années suivantes (n+2 à n+10). Ce volume est donné à titre indicatif et maximal. Le volume dragué évoluera en fonction des besoins du port (taux d'envasement) et du budget alloué.

Une description détaillée du projet est consultable en annexe 7.

Chaque opération de dragage fera l'objet d'une aménée, de l'installation du chantier et du repli du matériel.

Les matériaux sédimentaires seront dragués mécaniquement avec un atelier ponton pelle. Lors de l'opération de dragage les matériaux seront déposés dans une barge et transportés à terre. Les matériaux seront repris à terre par une seconde pelle située sur le quai. Un bassin de déshydratation sera aménagé sur le quai au niveau du parking du port.

Les sédiments seront transportés par benne étanche vers un centre de gestion agréé de type Installation de traitement et Stockage de Déchets. Il en sera de même pour les déchets récupérés lors du dragage et générés lors des travaux.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet de dragage d'entretien du port ne comporte pas de phase d'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Première année de dragage : Volume de 650 m<sup>3</sup>.

Année suivante jusqu'à n+10 : Volume de 1000m<sup>3</sup>/an (volume maximal).

Titre 4, Rubrique 4.1.3.0 : « Le dragage et / ou rejet y afférent en milieu marin dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent (Autorisation) ;

Le projet est soumis à Autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du port (maritime)	~52 500 m <sup>2</sup>
Emprise au sol (aire de déshydratation approximative)	~2 000 m <sup>2</sup>
Volume première année	650 m <sup>3</sup>
Volume année suivante	1000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de Sainte-Maxime (83)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Travaux confinés dans le port de Sainte-Maxime

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, dans le port de Sainte-Maxime.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances sonores. N° SJ/03-289 signé le 18 février 2003.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du monument historique "Tour carrée"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) s'appliquant aux rivières du Preconil et du Bouillonet, approuvé le 9 février 2001.  PPRif approuvé le 18 décembre 2013.  PPRI approuvé PPRif approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors site inscrit, le plus proche se situe à 300 m à l'est du port :  N°93183007 « Terrains du Cap des Sardineaux compris entre la Route Nationale 98 et la mer, à Sainte-Maxime ».
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sédiments dragués seront déposés dans un premier temps sur le parking du port pour déshydratation, puis transférés vers une installation de traitement et de stockage de déchets (ISD).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des herbiers de posidonie sont localisés à l'est de la sortie de port. Ces habitats ne seront pas impactés par les travaux de dragage au regard des mesures de précaution prises :  Dragage hors herbiers Installation d'un barrage anti-MES autour de la zone de dragage Suivi et traçabilité des déchets Suivi de la qualité de l'eau (mesures de turbidité prévues)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site natura 2000 le plus proche :  Zone Spéciale de Conservation : "FR9301622 – La plaine et le massif des Maures" située à 2 km au nord du port de Sainte Maxime.  Le site Natura 2000 se situe dans une zone arborée, sans contact avec la zone d'étude.  Voir étude d'incidence Natura 2000 simplifiée présentée en Annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de dragage aura lieu en dehors de la période estivale pour éviter toutes nuisances avec les activités balnéaires et de plaisances.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amenée et repli du matériel de dragage. Déplacement des matériaux dragués après égoutage.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit engendré à l'intérieur du port, par les engins lors des opérations de dragage.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur n'est attendue durant les travaux
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les éventuels déchets récupérés lors des opérations de dragages ou générés par les engins de chantier seront stockés dans des bennes/réservoirs étanches en dehors du milieu aquatique et évacuées par un professionnel agréé vers un centre de gestion agréé de type Installation de traitement et Stockage de Déchets.</p> <p>Type de déchets retrouvés classiquement : plastique, ferraille, bois...</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Des travaux auront lieu sur les pontons 2 et 3 en début d'année 2023.

Les opérations de dragage auront lieu quant à elles à la fin de l'année 2023.

Par conséquent les calendriers de ces deux activités ne se chevaucheront pas et les incidences des opérations de dragages ne s'accumuleront pas avec celles des travaux sur pontons qui ne se produiront uniquement lors des travaux.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Non, les travaux seront cantonnés à l'enceinte du port.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures déjà réalisées en amont des travaux :

- Prélèvements et analyses des sables pour vérifier la qualité physico-chimique des matériaux à draguer = sédiments présentant plusieurs dépassements N1/N2 de l'Arrêté Ministériel du 30/06/20
- Reconnaissance sous-marine des lieux de dragages
- Réalisation d'un levé bathymétrique pour vérifier les besoins et les volumes à draguer

Mesures réalisées pendant les travaux :

- Période de dragage hors période estivale
- Filtration des eaux d'égoutage des sédiments provenant du bassin de déshydratation
- Installation d'un barrage anti-MES autour des zones de dragage
- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau (mesures de la turbidité pendant les travaux)
- Suivi et traçabilité des déchets (BSD; FNDS)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, compte tenu des principales caractéristiques des travaux et mesures citées ci-dessus :

- Faible volume à draguer, 650 m<sup>3</sup> la première année et pas plus de 1000 m<sup>3</sup> les années suivantes;
- Durée des travaux restreinte (moins de 1 mois) ;
- Opération de dragage réalisée à l'intérieur du port de Sainte-Maxime.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au Maître d'Ouvrage ou pétitionnaire ; Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000 et 1/5 000 (IGN) ; Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude (CISMA Environnement, 05/2022 et 10/2022) ; Annexe 4 : Plan du projet ; Annexe 5 : Plan des abords du projet ; Annexe 6 : Formulaire simplifié des incidences sur le réseau Natura 2000 ; Annexe 7 : Description des travaux et mesures environnementales ; Annexe 8 : Résultats du diagnostic sédimentaire (CISMA Environnement, 11/2022) ; Annexe 9 : Reconnaissance sous-marine (CISMA Environnement, 10/2022) ;

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sainte - Maxime

le,

3 janvier 2023

Signature

Monsieur Alexis ELLUL  
Directeur Général  
de la SPL Sud Plaisance